

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Le 28 avril 2014 à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 22 avril 2014.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BRÉGEON, Madame Christine CHARRIER, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie BARTHELEMY, Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Pierre MARTIN, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Madame Magalie GREAU, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Caroline LEDERLE, Monsieur Tristan JOUANNY, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Monsieur Jean LELONG à Monsieur Michel CHAMPION, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON à Monsieur John DAVIS, Monsieur Benoît BACLET à Madame Magalie GREAU.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Simone POUPARD comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

Le procès verbal de la séance du 4 avril 2014 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire fait remarquer que les élus sont élus de tous et pas uniquement de l'opposition, comme mentionné dans le courrier de démission de Madame Elsa GABORIAU.

0 - PAS DE COMMISSION

0.1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU DE LA MINORITE

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation en tant que Conseiller Municipal de Monsieur Benoît BACLET, au titre du Groupe " Un Nouvel Elan pour Cholet ", suite à la démission de Madame Elsa GABORIAU.

0.2 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Entrée en séance de Jean LELONG.

Monsieur VACHER considère que le règlement intérieur est asymétrique dans ses droits et obligations et vise à limiter les capacités d'expression de l'opposition et de l'information des Choletais. Il estime que l'article 48 prêté par avance à l'opposition des allégations à caractère injurieux et diffamatoire.

Madame GRAVELEAU-HARDY juge le règlement intérieur incomplet et imprécis. Elle souhaite qu'il soit complété. Elle propose plusieurs amendements :

- faire apparaître, en préambule et en annexe du règlement intérieur une charte de l'élu local, actuellement en débat à l'Assemblée Nationale et dont elle donne lecture, afin de rappeler des règles comportementales et de déontologie attachées aux missions des élus,***
- modifier l'article 16 afin de permettre à tous les groupes, le recours à des communications, portant sur les affaires de la commune ou sur un objet d'intérêt communautaire,***
- prévoir pour les vœux, les mêmes prescriptions temporelles et d'organisation que pour les convocations au Conseil Municipal.***

Monsieur CERQUEUS propose un amendement à l'article relatif à la Commission Consultative du Puy Saint Bonnet, afin que des conseillers municipaux domiciliés dans la Commune associée puissent y assister.

Madame GREAU souhaite que dans l'article 25 soient précisées les conditions de mise à disposition des enregistrements des séances, ainsi que la mention de la retranscription audiovisuelle des débats et de la mise à disposition d'une table réservée à la presse.

Monsieur JOUANNY souhaite un amendement de l'article 48 évoqué précédemment en

supprimant l'alinéa 4 portant sur les propos diffamatoires et demande à modifier les délais imposés qui lui semblent discriminatoire vis-à-vis de l'opposition et ne pas permettre de réagir à l'actualité. Il demande à ce que cet article soit complété par la mention selon laquelle la majorité s'abstiendra de publier simultanément dans le Choletmag tout jugement ou réponse portant sur le texte proposé par les Conseillers n'appartenant pas à cette majorité.

Monsieur COIFFARD revient sur l'article 25 relatif à l'enregistrement des débats. Il demande dans quelles conditions les élus peuvent avoir accès à ces documents.

Monsieur le Maire indique que lorsque l'on demande le respect, il convient de respecter les autres, ce qui lui semble passer par la remise, avant le Conseil, de l'ensemble de ces propositions d'amendements. Il précise qu'il ne les soumettra pas au vote car ils nécessitent des études juridiques et une réflexion de la majorité. Il demande à ce qu'il lui en soit remis une communication écrite. Il précise que le règlement intérieur pourra être modifié ultérieurement.

S'agissant de la charte de l'élu il fait observer que si ce texte doit être érigé en loi, il n'est pas nécessaire de l'annexer au règlement intérieur car celui-ci a pour objet de compléter les dispositions législatives et réglementaires.

Il indique que la communication constitue une expression de la politique de la majorité municipale pour s'expliquer sur une actualité et pour en débattre. Il rappelle que l'opposition pourra s'exprimer par le biais de questions orales.

Il explique que par ailleurs le vœu est lié à une question d'actualité qui nécessite une souplesse.

Il se dit non favorable à la présence des Conseillers Municipaux au sein de la Commission consultative du Puy Saint Bonnet, afin de conserver la sérénité de ses débats.

S'agissant des enregistrements du Conseil, il rappelle qu'il applique à ce titre la jurisprudence du Conseil Régional.

Quant à l'article 48, Monsieur le Maire souhaite le garder en l'état, car le directeur de la publication est responsable des propos publiés et peut à ce titre faire l'objet d'un dépôt de plainte en cas de propos diffamatoires.

Madame GRAVELEAU-HARDY souhaite revenir sur les points évoqués.

Elle souligne que le règlement intérieur peut être adopté ultérieurement de façon à être examiné au préalable en commission.

Elle maintient qu'il s'agit du bon moment pour adopter la charte de l'élu local.

Elle estime qu'il existe un déséquilibre à refuser un droit à communication aux membres de l'opposition.

De plus, elle demande que les vœux votés au Conseil leur soient présentés deux jours minimum ouvrés avant le Conseil afin d'avoir le temps de les examiner.

Monsieur le Maire ne souhaite pas différer le vote du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour – 10 Contre),

DECIDE

Article unique - d'approuver le règlement intérieur.

0.3 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur VACHER réitère sa remarque de la séance précédente, à savoir que chaque commission soit composée de 11 membres.

Monsieur le Maire donne lecture des noms proposés pour la compositions des commissions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - à l'unanimité (35 Pour – 10 Abstentions) de porter à 7 le nombre des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine.

Article 2 - à l'unanimité (45 Pour) de procéder à la constitution de l'ensemble des commissions municipales, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Article 3 - à l'unanimité (45 Pour) de proclamer les résultats du scrutin ci-dessous :

Commission Coordination Générale et Ressources Humaines :

- M. John DAVIS,
- M. Jean-Michel BOISSINOT,
- M. Jean-Jacques BOURGUIGNON,
- M. Jean-Paul BREGEON,
- M. Jean LELONG,
- M. François DEBREUIL,
- M. Jean-Marc VACHER.

Commission Finances – Commerce – Economie et Relations Internationales :

- M. Michel CHAMPION,
- Mme Evelyne PINEAU,
- Mme Gwénaëlle DUCHESNE,
- Mme Nathalie GODET,
- M. Michel BONNEAU,
- Mme Sandrine RAOUX,
- M. Tristan JOUANNY.

Commission Sport – Jeunesse – Action Culturelle :

- Mme Florence DABIN,
- M. Gilles ALLINDRE,
- M. Olivier BAGUENARD,

- Mme Natacha CASTIN,
- M. Jordan JOUTEAU,
- M. Roger MASSE,
- Mme Patricia RIGAUDEAU,
- M. Pierre MARTIN,
- Mme Florence JAUNEAULT,
- Mme Magalie GREAU,
- M. Benoît BACLET.

Commission Solidarité – Citoyenneté -Intégration – Enseignement :

- Mme Isabelle LEROY,
- Mme Elisabeth HAQUET,
- Mme Evelyne CHICHE-GAUVAIN,
- Mme Laurence TEXEREAU,
- M. Benoît MARTIN,
- Mme Christine CHARRIER,
- Mme Simone POUPARD,
- Mme Marie BARTHELEMY,
- Mme Maya JARADE,
- Mme Caroline LEDERLE,
- M. Bernard RABILLER.

Commission Aménagement et Patrimoine :

- M. Jean-Paul BRIGEON,
- Mme Sylvie ROCHAIS,
- M. Jean-François BAZIN,
- Mme Annick JEANNETEAU,
- M. Frédéric PAVAGEAU,
- M. Michel CHAMPION,
- Mme Catherine CANALS

0.4 - COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY-SAINT-BONNET -
APPROBATION DE LA PROPOSITION DU MAIRE-DELEGUE

Monsieur CERQUEUS se dit certain de la valeur des personnes citées. Il lui semblerait pour autant judicieux que la composition de la commission soit proportionnelle.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une commission consultative et que cette règle de proportionnalité n'est pas applicable, s'agissant de personnes extérieures au Conseil Municipal. La loi confère au Maire-Délégué le rôle de proposer les membres de cette commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour – 10 Contre),

DECIDE

Article unique – de désigner les 8 membres de la commission consultative du Puy-Saint-Bonnet tels que proposés par le Maire-Délégué, comme suit :

- Delphine CHAMPION
- Cecile DIXNEUF
- Valérie MAUDET
- Myriam SARRAZIN
- Christophe GELINEAU
- Jean-Marie VASSORD
- Frédéric TIGNON
- Bernard TIGNON

0.5 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'élire les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires

- Monsieur Jean-Paul BREGEON
- Madame Annick JEANNETEAU
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT
- Monsieur Michel BONNEAU
- Monsieur Tristan JOUANNY

Suppléants

- Monsieur François DEBREUIL
- Monsieur Jean-François BAZIN
- Monsieur Olivier BAGUENARD
- Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON
- Madame Caroline LEDERLE

0.6 - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY PERMANENT DE CONCOURS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'élire les membres du jury permanent de concours suivants :

Titulaires

- Monsieur Jean-Paul BREGEON
- Madame Annick JEANNETEAU
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT
- Monsieur Michel BONNEAU
- Madame Caroline LEDERLE

Suppléants

- Monsieur François DEBREUIL
- Monsieur Jean-François BAZIN
- Monsieur Olivier BAGUENARD
- Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON
- Monsieur Tristan JOUANNY

0.7 - COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MISE EN PLACE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public.

Article 2 - de fixer la date du dépôt des listes des membres siégeant dans la commission susvisée au lundi 12 mai 2014 à 12h, au secrétariat général de la Ville de Cholet – Hôtel de Ville/Hôtel d'Agglomération (1^{er} étage) – rue Saint Bonaventure à Cholet.

Article 3 - que l'élection des membres de la commission permanente de délégation de service public aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal le lundi 12 mai 2014 à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

0.8 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire donne lecture des noms des personnes proposées.

Monsieur VACHER précise que l'opposition a proposé plusieurs noms pour les organismes qui comptaient 3 délégués. Monsieur le Maire explique que ces propositions n'ont pas été retenues par la Majorité car il s'agit dans ces organismes de représenter la Ville de Cholet et sa politique. Il se dit prêt à revoir ce positionnement si Monsieur VACHER vote le budget annuel lorsqu'il sera présenté.

Monsieur VACHER rappelle que Monsieur le Maire a évoqué une page blanche et de nouvelles relations avec l'opposition et note un durcissement du règlement intérieur. De plus. Il rappelle que des élus de la minorité dans le précédent mandat étaient bien présents comme représentants.

Monsieur le Maire souligne que c'était une erreur car cela n'apportait rien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour - 10 Contre),

DECIDE

Article unique - de désigner les représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs figurant dans le document ci-annexé.

Cf. annexe 0.8

0.9 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été élu le 30 mars, que le vendredi 4 avril 2014, le Conseil Municipal a délibéré sur la désignation des membres du CCAS et que l'opposition a présenté la candidature d'une personne qui a démissionné le lundi suivant. Il estime que ce comportement peut être qualifié de léger.

Monsieur VACHER lui indique que l'on ne peut savoir quelles sont les raisons personnelles qui motivent une telle décision.

Monsieur le Maire estime qu'une démission peut toujours intervenir en cours de mandat mais que l'opposition aurait dû s'assurer de l'engagement de la personne proposée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de désigner à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Isabelle LEROY
- Madame Laurence TEXEREAU
- Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN
- Madame Elisabeth HAQUET
- Monsieur Benoît MARTIN
- Madame Maya JARADE
- Monsieur Bernard RABILLER
- Monsieur Benoît BACLET

0.10 - CESSION MATERIEL - ATELIER D'IMPRESSION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de l'acte de cession qui fixe les conditions de vente par la Ville à la SARL JUBINEAU, du matériel usagé de massicotage, pour le prix de 6 240,00 € TTC.

0.11 - PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'accorder à Monsieur Olivier DENIS, agent de Police Municipale agressé le 30 novembre 2013 lors d'une interpellation, la protection fonctionnelle, et de confier à l'assureur de la Ville le soin de désigner un avocat pour défendre ses intérêts.

0.12 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Madame GREAU demande pourquoi la délibération sur le tableau des emplois ne comporte pas de visa d'un organisme paritaire.

Monsieur le Maire rappelle que seule la suppression de poste nécessite une telle saisine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour – 10 Abstentions),

DECIDE

Article unique - de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Enseignement, des Sports, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs (24,5/35 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs (35/35 ^{ème})	Modification suite à réorganisation de l'IML	01/05/14
	1 emploi de professeur de langues contractuel (16/16 ^{ème})	1 emploi de professeur de langues contractuel (10/16 ^{ème})		
	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise (31,5/35 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (31,5/35 ^{ème})	Modification suite à refus de promotion interne	01/04/2014
Direction des Relations Extérieures	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	1 emploi du cadre d'emplois des attachés	Promotion interne	01/04/14
Direction de la Population et de la sécurité	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise		Redéploiement du poste dans le cadre du maintien dans l'emploi d'un agent	01/03/14
Direction des Bâtiments		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques		
Direction de la Voirie et des Espaces Publics		1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	Tuilage avant départ à la retraite d'un agent AFIS	01/06/14 au 30/06/14
	1 emploi d'agent AFIS	1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	Transformation suite à recrutement	01/07/14
Direction du Centre Technique Municipal	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	Modification suite à refus de promotion interne	01/04/2014
Direction Paysage et Cadre de Vie	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	Modification suite à refus de promotion interne	01/04/2014

0.13 - PERSONNEL MUNICIPAL - ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver le principe de gratification des stages pour les étudiants en études supérieures d'une durée minimale de 2 mois consécutifs ou non, au sein des services.

Article 2 - de fixer le montant de cette gratification à 12,5 % du plafond de la sécurité sociale par mois pour les stagiaires, soit à ce jour 436,05 € par mois pour 151,67 heures.

0.14 - MISES EN FOURRIERE ANIMALE - REMISES GRACIEUSES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'accorder, à titre exceptionnel, des remises gracieuses partielles à :

- Monsieur BERNARD, soit la somme de 105,60 € correspondant à une intervention de la Police Municipale pour mise en fourrière de son animal.
- Monsieur PAYET, soit la somme de 105,60 € correspondant à l'intervention de la Police Municipale pour mise en fourrière de son animal,

0.15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations organisant des manifestations sportives d'envergure sur le site du parc de la Meilleraie, correspondant à 100 % de la location et à 50 % des charges liées à l'utilisation des locaux, à savoir :

- 20 071 € aux Enfants de Cholet, pour l'organisation du championnat de France de Gymnastique, du 7 au 9 juin 2014,
- 15 083 € au Badminton Associatif Choletais, pour l'organisation du championnat de France de Badminton, qui a eu lieu du 31 janvier au 2 février 2014,
- 13 503 € au Cholet National Pétanque, pour l'organisation du National Pétanque, qui a eu lieu du 13 au 16 février 2014,
- 10 269 € à la Jeune France Omnisports, pour l'organisation du Cholet Mondial Bodet Basket ball, qui

a eu lieu du 18 avril au 21 avril 2014.

Article 2 - d'approuver les conventions à conclure avec Les Enfants de Cholet et le Badminton Associatif Choletais, ainsi que l'avenant à contracter avec la Jeune France Omnisports.

0.16 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION VILLE DE CHOLET - SAS CHOLDIS - RELATIVE AU DISPOSITIF DE BONIFICATION HORAIRE DES TICKETS DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la passation de l'avenant n°1 à la convention conclue avec la SAS CHOLDIS relative au dispositif de bonification horaire des tickets de stationnement, ayant pour objet la modification de l'article 2, comme suit : "Les bonifications accordées par la SAS CHOLDIS seront facturées à cette dernière, sur la base d'un décompte mensuel des bonifications accordées et d'un tarif fixé à la demi-heure égal à 0,10 € HT. Ce tarif pourra faire l'objet d'une évolution par décision de Monsieur le Maire adoptée en application de la délégation de pouvoirs accordées par le Conseil Municipal en date du 4 avril 2014."

0.17 - REPERAGE DES PRODUITS ET MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES BATIMENTS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais pour la passation des marchés relatifs au repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments.

La Ville de Cholet est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés.

Ces derniers seront conclus pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois, suivant les engagements financiers définis ci-après :

	Engagement minimum annuel		Engagement maximum annuel	
	HT	TTC	HT	TTC
Ville de Cholet	30 000 €	36 000 €	120 000 €	144 000 €
CAC	15 000 €	18 000 €	60 000 €	72 000 €
CIAS	10 000 €	12 000 €	40 000 €	48 000 €

- Tableau organismes 0.8

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Simone POUPARD

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 28 avril 2014,

Florence JAUNEAULT	Michel BONNEAU	Maya JARADE	Anne GRAVELEAU-HARDY
Michel CHAMPION	Marie BARTHELEMY	Olivier BAGUENARD	André CERQUEUS
Florence DABIN	Frédéric PAVAGEAU	Natacha CASTIN	Magalie GREAU
John DAVIS	Sylvie ROCHAIS	Jordan JOUTEAU	Xavier COIFFARD
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Nathalie GODET	Caroline LEDERLE
Roger MASSE	Patricia RIGAUDEAU	Gwénaëlle DUCHESNE	Tristan JOUANNY
Laurence TEXEREAU	Jean-François BAZIN	Gilles ALLINDRE	Catherine CANALS
Jean LELONG	Elisabeth HAQUET	Evelyne CHICHE-GAUVAIN	Bernard RABILLER
Annick JEANNETEAU	Benoît MARTIN	Pierre MARTIN	
Jean-Paul BRIGEON	Sandrine RAOUX	Evelyne PINEAU	
Christine CHARRIER	François DEBREUIL	Jean-Marc VACHER	

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CHOLET AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Affaires immobilières, du foncier, de l'aménagement et de l'environnement

Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire (SIEML) :

- Titulaire : Madame Annick JEANNETEAU
- Suppléant : Monsieur Jean-Paul BREGEON

Société d'Equipement du Département de Maine et Loire(SODEMEL) :

- Titulaire : Monsieur Michel CHAMPION

Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou (SPLAA) :

- Titulaire : Monsieur Michel CHAMPION

Affaires sociales et socio-culturelles

Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Cholet :

- Titulaire : Madame Elisabeth HAQUET

Office des Retraités et Personnes Âgées de Cholet (ORPAC) :

- Titulaire : Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN

Etablissement Public K'léidoscope :

- Titulaire : Madame Maya JARADE
- Suppléant : Madame Laurence TEXEREAU

Domaine des affaires culturelles, tourisme

Office de Tourisme :

- Titulaire : Madame Simone POUPARD
- Titulaire : Madame Natacha CASTIN
- Titulaire : Monsieur Olivier BAGUENARD

Domaine de l'informatique

Syndicat mixte d'étude et de développement des services et réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire :

- Titulaire : Monsieur François DEBREUIL
- Suppléant : Monsieur John DAVIS

Domaine de l'enseignement

LYCEES PUBLICS :

Lycée Europe :

- Titulaire : Madame Patricia RIGAUDEAU
- Titulaire : Madame Natacha CASTIN
- Titulaire : Monsieur Jean-François BAZIN

Lycée Polyvalent Renaudeau-La Mode :

- Titulaire : Monsieur John DAVIS
- Titulaire : Monsieur Michel BONNEAU
- Titulaire : Madame Sylvie ROCHAIS

COLLEGES PUBLICS :

Collège du Bellay :

- Titulaire : Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN
- Titulaire : Madame Sandrine RAOUX
- Titulaire : Monsieur Pierre MARTIN

Collège Colbert :

- Titulaire : Madame Natacha CASTIN
- Titulaire : Madame Evelyne PINEAU

Collège Trémolières :

- Titulaire : Monsieur John DAVIS
- Titulaire : Monsieur Olivier BAGUENARD
- Titulaire : Monsieur Michel BONNEAU

Collège République :

- Titulaire : Madame Gwénaëlle DUCHESNE
- Titulaire : Madame Annick JEANNETEAU
- Titulaire : Madame Christine CHARRIER

Collège Clémenceau :

- Titulaire : Monsieur Gilles ALLINDRE
- Titulaire : Madame Marie BARTHELEMY

ECOLE MATERNELLES PUBLIQUES :

Ecole La Fontaine :

- Titulaire : Monsieur John DAVIS

Ecole du Planty :

- Titulaire : Monsieur Olivier BAGUENARD

Ecole La Moine :

- Titulaire : Madame Gwénaëlle DUCHESNE

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE :

Ecole Turpault :

- Titulaire : Madame Christine CHARRIER

ECOLE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES (DEUX DIRECTIONS) :

Ecole Les Richardières :

- Titulaire : Monsieur Michel CHAMPION

Ecole Le Paradis :

- Titulaire : Monsieur Roger MASSE

Ecole Saint Exupéry :

- Titulaire : Madame Marie BARTHELEMY

Ecole Anne, Charlotte et Emily Brontë :

- Titulaire : Monsieur Pierre MARTIN

Ecole Buffon :

- Titulaire : Monsieur Jean LELONG

Ecole La Bruyère :

- Titulaire : Madame Sylvie ROCHAIS

Ecole Molière :

- Titulaire : Monsieur Jean-François BAZIN

Ecole Les Turbaudières :

- Titulaire : Monsieur Michel BONNEAU

Ecole La Bourie Fresnière :

- Titulaire : Madame Florence DABIN

Ecole Chambord :

- Titulaire : Madame Laurence TEXEREAU

ECOLE PRIMAIRES PUBLIQUES (UNE DIRECTION) :

Ecole Jules Verne :

- Titulaire : Madame Patricia RIGAUDEAU

Ecole La Chevallerie :

- Titulaire : Monsieur Jean-Michel BOISSINOT

Ecole La Girardière :

- Titulaire : Monsieur Benoît MARTIN

Ecole Marie Curie :

- Titulaire : Madame Simone POUPARD

ECOLE PRIMAIRES PRIVEES :

Ecole Saint Louis du Breloquet :

- Titulaire : Madame Elisabeth HAQUET

Ecole Jeanne d'Arc :

- Titulaire : Madame Maya JARADE

Ecole Sainte Famille-Saint Jean :

- Titulaire : Monsieur Benoît MARTIN

Ecole Notre-Dame du Bretonnais :

- Titulaire : Madame Laurence TEXEREAU

Ecole Saint Pierre-Geluseau :

- Titulaire : Madame Sandrine RAOUX

Ecole Sainte Marie des Turbaudières :

- Titulaire : Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN

Ecole Saint Joseph :

- Titulaire : Madame Florence DABIN

Ecole Notre-Dame du Chêne Rond :

- Titulaire : Monsieur Jean-Michel BOISSINOT